

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIX^e Volume.
N^o 24. — Décembre 1902.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

—————

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
place de l'Hôtel-de-Ville.

1902

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin. — M. Deslandes père. — M. Delamotte. — M. Demachy. — M. Albert Menier. — M. Lecoq Dumesnil. — M. Testard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemyn, *secrétaire-général*. — M. Morel, *vice président*.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — *Vice-Présidents* : MM. Vantroys, Montigny et Audigier. — *Secrétaire-Général* : M. Mouret-Appert. — *Secrétaire-Général-Adjoint* : M. Saulet. — *Secrétaire* : M. Lestocart. — *Secrétaire pour l'Apiculture* : M. Hardret. — *Trésorier* : M. Vignon. — *Trésorier-Adjoint* : M. Thirion fils. — *Bibliothécaire-Archiv.* : M. Cavaillier. — *Conservateur du Matériel* : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Billion, Bordier, Chéret, Delmont, Deslandes, Leroux, Marie, Pecquet, Potuillard, Vaudier, Vibert et Thomas (de Vallière).

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Président* : M. Caron. *Secrétaire* : M. Pascon. *Délégué* : M. Pascon.

CHANTILLY. — *Président d'honneur* : M. Vallon. *Président* : M. Guilleminot. *Vice-Présidents* : MM. Masson et Béry. *Secrétaire* : M. Camille Lozet. *Secrétaire-Adjoint* : M. Lambert. *Trésorier* : M. Debacq. *Délégués* : MM. Ramus, Lecourbe, Maricourt et Guillet.

CREIL. — *Président* : M. Coquatrix. *Vice-Président* : M. Pichon. *Secrétaire* : M. Hanniet. *Trésorier* : M. Dessat.

CREPY-EN-VALOIS. — *Président d'honneur* : M. Chopinet. *Président* : M. P. tit V. *Vice-Présidents* : M. Oudin. *Trésorier* : M. Legros. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice-Secrétaire* : M. Fasquelle. *Délégué* : M. Ducro.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — *Président* : M. Delépine. *Secrétaire* : M. Grélez père. *Vice-Président* : M. Grélez père.

PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Celer. *Vice-Présid.* : MM. Bouffet et Brassart. *Secrétaire* : M. Vinet. *Vice-Secrétaire* : M. Hennequin (Elmond). *Délégué* : M. Vandeville.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

ET D'APICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 10459

SHAS



SOCIÉTÉ
D'HORTICULTURE

ET D'APICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

Bulletin des Travaux de la Société.

XIX^e VOLUME

Années 1901-1902

SENLIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

9 et 11, Place de l'Hôtel-de-Ville.

QUESTION DU JOUR

Le Conseil d'administration a décidé que, à chaque séance, serait déterminée une question de pratique horticole, pour être développée et discutée à la séance suivante. En conséquence, à la séance du 4 janvier 1903, l'assemblée aura à s'occuper de la question suivante :

Opérations à exécuter sur les arbres fruitiers
pendant le repos de la végétation.

TOMBOLA

*La Tombola sera composée de Plantes et Fleurs fournies
par M. Marie, horticulteur.*

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 7 DÉCEMBRE 1902.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation.

M. le Président présente les excuses de M. Carreau, qui ne peut assister à la séance.

M. HAZARD, plombier à Senlis, est admis membre de la Société.

M. LAURENT, quincaillier à Senlis, est présenté par MM. Tirlet et Mouret.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance, qui comprend :

1° Procès-verbaux des séances des 2 et 23 novembre de la Section de Chantilly, dont il est donné lecture à l'assemblée à la demande de M. Masson, et qui sont insérés au présent Bulletin.

XIX^e VOLUME. — N^o 24. — DÉCEMBRE 1902.

2° Brochure sur l'Ensachage des Fruits, par M. Loizeau; — un rapport en sera fait au Bulletin.

3° Almanach des Jardiniers du XX^e siècle, par M. Nanot, directeur de l'École nationale d'horticulture de Versailles; en vente au prix de 0,50 cent. chez tous les libraires.

4° Les catalogues et prix-courants suivants : Chantrier frères, horticulteurs-pépiniéristes à Mortefontaine; — Léon Carnet, pépiniériste au Mesnil-Amelot; — Baltet frères, pépiniéristes à Troyes; — Lévêque et fils, rosieristes à Ivry-sur-Seine; — Dorléans, fabricant de paillasons et claies, 43, rue du Landy, à Clichy; — Preinville, pépiniériste à Saint-Just-en-Chaussée; — Auguste Pélissier fils, pépiniériste-viticulteur à Châteaurenard (Bouches-du-Rhône).

M. le Président porte à la connaissance de l'assemblée le décès de M. Solaud, président de la Société d'horticulture de Douai, et de M. Meister, directeur de la *Société musicale* et membre de notre Société; M. le Président, au nom de l'assemblée, envoie à leurs familles ses compliments de condoléance.

Avant de procéder aux élections annuelles, M. le Président demande à M. Lozet s'il maintient sa démission. M. Lozet répond qu'il se réserve de la confirmer si la réduction de ses émoluments est maintenue par la Société. A quoi M. le Président réplique qu'alors cette démission existe en fait et en droit depuis la séance du 2 novembre dernier, attendu que, à cette séance, la réduction en question, proposée par le Bureau et votée par le Conseil d'administration, a été ratifiée par l'assemblée générale, ce qui, conformément au règlement, la rendait définitive.

M. Lozet ajoute quelques mots de défense personnelle, dans lesquels il essaie d'insinuer que le conflit actuel dérive d'une hostilité avérée de M. le Président contre lui. M. le Président croit alors le moment venu de donner à l'assemblée quelques explications qui lui paraissent d'autant plus néces-

saires, avant un vote pour le renouvellement du Bureau et du Conseil d'administration, qu'il croit apercevoir dans la salle un certain nombre de membres qui n'assistent pas ordinairement aux séances.

En conséquence, il expose que, à la suite du décès de M. Choquet, trésorier de la Société, le Bureau a été amené à se rendre compte de l'état exact de nos finances. La liquidation, confiée à M. Delaunay, notaire, semblait devoir être difficile, non sans doute par suite de malhonnêteté dans la gestion de M. Choquet, mais en raison d'une comptabilité incomplète. Des démarches faites par lui, en compagnie de M. le Secrétaire général, il résulte que le petit capital de la Société sera probablement recouvré, mais qu'il sera peut-être impossible de savoir quel est l'état de la caisse sociale, et de reconstituer effectivement son actif.

L'examen de notre état financier a démontré au Bureau que les ressources de la Société avaient diminué constamment depuis dix ans, et que si, à cette époque, nous avions pu prévoir des recouvrements de quatre mille francs, il serait peut-être hasardé de les porter, l'année prochaine, à trois mille. De plus, en entrant dans le détail de cette situation, il lui fut facile de se convaincre que cette diminution de ressources incombait spécialement aux Sections qui, au lieu de près de 200 membres il y a dix ans, n'en comptaient plus que 65 aujourd'hui.

On pourrait, dit-il, objecter la Section de Chantilly. Mais tout le monde sait que ses conditions d'existence sont toutes particulières, et qu'elle n'est peut-être rattachée à nous que par le fait d'un arrangement spécial qui réduit de moitié à notre profit les cotisations de ses membres. Telle est même son importance qu'il n'y a rien d'impossible à ce que, au lieu d'être une « fille », elle devienne une « sœur ». En tout cas, en comptant tout ce que les Sections, celle de Chantilly comprise, ont rapporté cette année à la Société, on arrive bien juste à une somme de onze cents francs, en regard des dix-

huit cents francs que touche le professeur, sans compter cinq cents francs dépensés en 1901 pour l'entretien du jardin d'expériences.

Or la question du professeur est absolument connexe à celle des Sections. La connaissance du fonctionnement des Sociétés correspondantes nous a appris que, seules, celles qui ont des Sections ont un professeur. C'est le professeur qui est le lien entre la Société mère et les Sections; c'est lui qui leur porte des fruits, des graines, des plantes rares du jardin d'expériences, qui les intéresse par ses leçons, qui les stimule, les entretient et même les augmente. Les autres Sociétés ne ressentent pas le besoin d'avoir un professeur, ou en prennent un dans leur sein; c'est un horticulteur établi dans la localité qui, sans abandonner sa profession, donne à l'occasion des leçons, principalement aux jeunes gens qui débutent dans l'horticulture. Il reçoit pour cela un cachet de tant par leçon, qui grève à peine la Société de quelques centaines de francs. Il y a loin de là à plus de deux mille francs dont la Société peut ainsi faire l'économie.

En revanche, grâce à cette économie considérable, il devient facile de réaliser le but réel de la Société d'horticulture, qui est la vulgarisation de la science horticole et le progrès de sa pratique. A chaque séance, on peut faire venir un conférencier qui, dans sa spécialité, fait une leçon beaucoup plus intéressante que celle d'un professeur qui doit tout savoir, ou en avoir l'air. On tire à chaque réunion une tombola pour laquelle on a la possibilité de faire quelques dépenses, et qui attire un plus grand nombre de sociétaires. On augmente enfin la valeur des récompenses dans les expositions, dans les concours trimestriels, pour les apports en séance ou en suite des visites de jardins, ce qui a pour résultat d'exciter au plus haut degré l'émulation entre les praticiens.

Nous pouvions donc nous passer d'un professeur. Mais on a fait observer que ce serait peut-être une mesure trop radi-

cale; qu'il vaudrait mieux intéresser le professeur au progrès des Sections, de façon à ce que ses appointements fussent proportionnés au nombre de leurs membres. L'intérêt du professeur serait ainsi connexe à celui de la Société. Ce serait une véritable « participation aux bénéfices ». La Société n'est pas hostile aux gros appointements; mais elle a le droit d'exiger qu'on les gagne.

Le Conseil d'administration a adopté cette mesure. Il a décidé qu'une somme fixe de huit cents francs serait allouée au professeur. Le logement et le jardin, que nous savons lui fournir plus de légumes qu'il n'en consomme, sont par nous évalués à trois cents francs. En plus, il toucherait cent francs par an et par Section. D'après le règlement, il en existe deux, à Senlis et Chantilly, ce qui ferait treize cents francs. Crépy et Pont-Sainte-Maxence n'ont qu'un léger effort à faire pour atteindre le chiffre réglementaire de trente membres; il serait donc facile au professeur de retrouver les quinze cents francs que touchait son prédécesseur M. Dubarle, lequel avait à donner plus de quatre leçons par mois, et ne jouissait pas d'une réduction de prix sur le chemin de fer.

Plutôt que d'accéder à cette décision, M. Lozet a préféré donner sa démission. Mu par un sentiment de bienveillance, loin de le prendre au mot, le Conseil d'administration a cru devoir lui accorder un mois de réflexion. Aujourd'hui cette démission est définitive. Quant à la mesure en elle-même, conformément au règlement elle est définitive aussi. Proposée par le Bureau, votée par le Conseil d'administration, ratifiée par l'assemblée générale de novembre, personne ne peut s'y opposer.

Si l'assemblée d'aujourd'hui, comprenant peut-être des membres qui n'assistaient pas à la précédente, n'approuve pas l'orientation nouvelle que nous voulons donner à la Société, elle n'a qu'un moyen de faire prévaloir son avis. C'est aujourd'hui le jour des élections annuelles. Vous pouvez nommer un nouveau Bureau et un nouveau Conseil d'admi-

nistration, qui vous proposeront de nouvelles mesures, qui même pourront revenir à l'ancien état de choses. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous nous inclinons, comme nous l'avons toujours fait, devant la volonté générale; et d'autant plus facilement, cette fois, que nous nous verrons débarrassés d'une responsabilité que, dans l'intérêt de la Société, nous ne voulons pas assumer plus longtemps.

L'assemblée ayant manifesté le désir de procéder immédiatement aux élections, M. le Secrétaire général s'apprête à distribuer à tous les membres des bulletins de vote.

Mais, à ce moment, M. le Président, se levant de nouveau, fait observer que, sa personne ayant été mise en cause, il propose de revenir, pour cette fois, à l'ancien mode de vote indiqué par le règlement et qui consiste à se prononcer tout d'abord, et à part, sur la nomination du président et du secrétaire général.

Cette proposition est unanimement adoptée.

Il est alors procédé au vote.

Votants : 66.

Ont obtenu pour la fonction de président :

MM. THIRION	36 voix.
VANTROYS	28 »
AUDIGIER	4 »
MONTIGNY	4 »

66 voix.

Pour les fonctions de secrétaire général :

M. MOURET 66 voix.

En conséquence, sont proclamés :

Président MM. THIRION.
Secrétaire général MOURET.

Un scrutin est ouvert pour la nomination des autres membres du Bureau.

Sont élus :

<i>Vice-Président</i>	MM. VANTROYS.
»	MONTIGNY.
»	AUDIGIER.
<i>Secrétaire général adjoint</i>	SAULET.
<i>Secrétaire</i>	LESTOCART.
<i>Secrétaire pour l'Apiculture</i>	HARDRET.
<i>Trésorier</i>	VIGNON.
<i>Trésorier adjoint</i>	THIRION fils.
<i>Bibliothécaire</i>	CAVAILLIER.
<i>Conservateur du Matériel</i>	TIRLET.

Avant de procéder au vote pour la nomination des membres du Conseil d'administration, M. le Président explique à l'assemblée qu'il y a trois membres faisant partie de la Section de Chantilly qui sont à remplacer au Conseil d'administration.

La Section de Chantilly, conformément au règlement, a droit à trois délégués, mais, en raison de son importance, elle est autorisée à en désigner un plus grand nombre.

Sont nommés :

MM. BILLION, BORDIER, CHÉRET, DELMONT, DESLANDES, LEROUX, MARIE, PECQUET, POUILLARD, VAUDIER, VIBERT et THOMAS (du château de Vallière).

M. le Président, au nom du Bureau et du Conseil d'administration, remercie l'assemblée de la nouvelle marque de confiance qu'elle vient de leur donner, et dit qu'ils feront leur possible pour orienter la Société dans une nouvelle voie qui la rendra plus prospère.

Il est ensuite procédé au tirage de la tombola, composée de fruits provenant du jardin de la Société et de l'apport de M. Chéret, et la séance est levée à cinq heures.

Apports en séance :

Par M. CHÉRET : Poires Bergamotte Sageret, offertes pour la tombola. — *Mention honorable et remerciements.*

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Chantilly

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1902

PRÉSIDENTE DE M. GUILLEMINOT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. Gabet dépose sur le bureau une Pomme pour en connaître le nom.

M. Debacq, trésorier de la Section, expose son compte de recettes et dépenses pour 1902 et donne avis que la moitié des cotisations encaissées à ce jour a été versée à la Société mère.

M. le Président propose à l'assemblée de voter des remerciements à M. Debacq pour la bonne tenue et l'exactitude avec laquelle sont tenus les comptes de la Section.

La parole est ensuite donnée à MM. Vacherot et Touret, qui développent leur programme sur l'utilité et le bienfait de la Société de secours des jardiniers, dont M. Vacherot est le dévoué président.

Des remerciements sont votés à ces Messieurs, et rendez-vous leur est donné pour une conférence ultérieure.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1902

PRÉSIDENTE DE M. BÉRY, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Se font excuser : MM. Guillemint et Masson.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. FLOQUET : Un Pourressia en fleur;

2° Par M. LAVERGNE : Une Chrysanthème Wabau très bien réussie et d'un magnifique coloris, culture petit pot.

Il est décerné une *mention honorable* à chacun de ces apports.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le président Thirion et d'une autre de M. Masson.

Sur les explications fournies par M. le professeur Lozet, la Section de Chantilly, à l'unanimité des membres présents et par vote à main levée, regrette la décision prise par le Conseil d'administration central en tant qu'elle s'applique à la réduction du salaire du professeur.

La séance se continue par la leçon mensuelle dont le compte rendu figure au Bulletin, et se termine à trois heures et demie.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Notice sur la reprise des plantes à feuilles persistantes. — Il arrive souvent que dans les nouvelles plantations la reprise des arbustes à feuilles persistantes laisse à désirer.

Soit par habitude, soit pour flatter l'œil du public qui apprécie beaucoup l'arrivée de belles plantes vertes dans un jardin neuf où elles font très bon effet, on plante ces arbustes tels qu'ils sortent de la pépinière, c'est-à-dire sans les tailler ni enlever quoi que ce soit dans le feuillage.

Tout va bien tant que le temps reste frais et humide, mais aux premiers coups de soleil un peu vifs, après les hâles du printemps, il n'est pas rare de constater des pertes assez grandes dans les rangs des nouveaux venus, bien que les arrosages aient été donnés régulièrement.

Il arrive forcément que pendant la période critique de la reprise, les racines, ne puisant pas encore dans le sol l'humidité et la nourriture nécessaires pour alimenter la partie aérienne de la plante chargée de feuilles qui continuent toujours le travail d'évaporation, il se produit un vide dans les canaux séveux; le bois se ride et c'est au détriment de l'arbuste lui-même qui s'épuise pour soutenir ce mauvais

équilibre, rompu par la transplantation, qui tarit pour un moment les sources de la vie, tout en laissant les mêmes besoins d'appel par la présence du feuillage.

Il serait cependant très facile d'éviter cet inconvénient qui met la plante en péril, en retranchant tout ou partie des feuilles. Il est certain que la plante perdra momentanément de son attrait, mais c'est une assurance certaine pour la reprise. L'opération, qui au premier abord peut paraître longue, est cependant rapidement faite avec un outil léger, tel que : greffoir, serpette, sécateur, etc.

Les feuilles ne doivent pas être arrachées à la main ; elles doivent être coupées à environ un centimètre de la branche à laquelle elles sont attachées.

Il est inutile de tout enlever les feuilles ; cette suppression doit être proportionnelle à l'état plus ou moins bon des racines. Si la plante a été cultivée en pot ou en panier, si même elle a été contre-plantée et arrive à la plantation avec une bonne motte adhérente aux racines, cette opération est inutile ; mais si, au contraire, en plantant on s'aperçoit que les racines ont été maltraitées et sont dénudées, il ne faut pas hésiter à effeuiller afin de rétablir l'équilibre et garantir la reprise.

Cette manière de procéder donne des résultats certains, particulièrement recommandables lorsqu'on manie par exemple des Aucubas, des Bambous, des Lauriers amandes, des *Cratægus glabra*, des *Mahonis* variés, etc.

Les Houx eux-mêmes, qui ont la réputation de reprendre si mal et dont on redoute la fourniture, peuvent être plantés inopinément à racines nues, sans aucune crainte de perte, s'ils ont été préalablement effeuillés, même partiellement.

Ainsi traités, les arbustes à feuilles persistantes reprennent aussi bien et ne nécessitent pas plus de soins que les arbres à feuilles caduques ; la nouvelle pousse leur rend du reste leur aspect primitif verdoyant.

Dans le cas où certains arbustes verts, n'ayant pas été

effeuillés en les plantant, sembleraient fléchir pendant l'été, il faudrait s'empressez de les soigner en enlevant immédiatement les feuilles fanées et en raccourcissant les rameaux défraîchis.

Un binage et un copieux arrosage compléteront heureusement ces soins et ramèneront la plante à la vie.

VIENNOT fils,
Pépinicriste à Dijon.

(*Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or.*)

*
* *

La chaux contre les gelées du printemps. — Cette recette, relevée dans le *Bulletin de la Société d'horticulture de Mantes*, peut être facilement mise en pratique : elle consiste à faire fuser à l'air, en poussière fine, de la chaux grasse en pierres ; cette poussière doit être conservée à sec dans un endroit clos. Le soir, quand les gelées blanches sont à craindre, avec un appareil à souffler, on répand cette chaux pulvérulente sur les jeunes bourgeons de la vigne et les boutons à fleurs des arbres fruitiers, de manière à blanchir toute la surface. Cette chaux absorbe l'humidité déposée la nuit sur les bourgeons, qui ne sont pas atteints par la gelée ni brûlés par le soleil qui les frappe ensuite. Pour les arbres, on fait le chaulage avant l'épanouissement des fleurs et après la fécondation

P. TAILLANDIER.

*
* *

L'absinthe pour combattre les altises des choux. — Nous avons fait usage de l'infusion d'absinthe pour combattre les altises sur les plantations de choux. Ce procédé paraît efficace et d'application facile

Il suffit de faire infuser dans de l'eau préalablement portée à l'ébullition des tiges et des feuilles d'absinthe, dans la proportion de 500 grammes par seau d'eau. L'infusion doit durer deux à trois heures. Le liquide obtenu est employé froid ;

on le répand au moyen d'un arrosoir muni d'une pomme sur les plantations envahies par les altises.

De deux carrés de choux infestés par les altises, l'un fut traité au moyen de ce liquide, l'autre servit de témoin.

On put aisément constater, sur le terrain traité, la destruction à peu près complète des « puces de terre », tandis que le carré témoin présentait des choux dont les feuilles étaient criblés de trous et même en partie dévorées. L'aspersion avec le produit d'une infusion d'absinthe eut pour résultat d'entraver les ravages des insectes. Nous pensons qu'il peut y avoir là un remède énergique contre les altises et sans danger pour les cultures ; aussi en conseillons-nous tout au moins l'essai.

Cette propriété insecticide de l'absinthe étant sérieusement contrôlée justifierait, une fois de plus, l'utilité de cette plante dans l'économie domestique.

(Bulletin de la Société d'horticulture de Genève).

*
**

Les Navets en salade. — On place d'habitude les navets à la cave ; les feuilles, étant coupées, repoussent d'autant plus vite qu'il y a une certaine chaleur ; mais, à l'obscurité, elles poussent blanches ou jaunâtres et sont très tendres. Coupées et mises en salade avec des mâches et des betteraves rouges, et même seules, elles fournissent un légume à une époque où il y a peu de chose au jardin. Elles ne conservent de la saveur piquante qu'elles ont naturellement qu'un léger goût de radis qui ne déplaît pas.

On obtiendrait une meilleure récolte en enterrant les navets dans un peu de sable, à la cave, en complète obscurité, et en arrosant au besoin ; on aurait une provision de verdure pour tout l'hiver, ce qui n'exclut pas l'emploi des racines à la cuisine, voire en compagnie d'un canard.

(Le Sillon romand).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XIX^e VOLUME DU BULLETIN

A	C
ABSINTHE pour combattre les altises des choux (L') 391	CANNAS à grandes fleurs. 34, 143
ALTISE (Contre l') 163	— (Hivernage des) . . 109, 298
APHIS brassicæ 75	— Italicus (Rusticité des). 131
ARAIGNÉES et Arbres fruitiers (Les) 132	CARABE doré (Le) 99
ARBORICULTURE fruitière, 246, 259	CASSIS (Usage de sa feuille). 267
ARBRES fruitiers (pour leur donner de la vigueur) . . 128	CEDRELA Sinensis 235
ARROSAGE des arbres 114	CHAMPIGNONS roses véné- neux 106
ARTICHAUTS 35	CHANCRE des arbres fruitiers 228
ASPERGES (Buttage des) . . . 176	CHAUX contre les gelées de printemps (La) 391
B	CHENILLE des Haies (Destruction) 77, 363
BANANIER rustique 50	— (Les coquilles d'œufs contre les) 144
BÉGONIAS (conservation des tubercules) . . . 100, 364	CHICORÉE et Scarole (Hivernage des) 104
BÉGONIAS Versaillesnsis (leur conservation) 376	CHICORÉE Witloof 193
BLANC des racines 67	CHLOROSE des arbres fruitiers 146
BOTANIQUE 271	CHOUX-FLEURS (Culture des) 145, 226
BOUTURAGE du dahlia en automne 377	CHRYSANTHÈMES 299
BOUTURER (L'Art de) 311	— (Conservation pendant l'hiver) 195

CHRYSAETHÈMES nains. 81, 130	FOURMIS (Destruction des). 48
— (Azote pour les)..... 128	— et la glu (Les)..... 113
— (Epoque du bouturage des)..... 125	FRAISIERS (Epoque de la plantation des)..... 127
— (La Rouille du)..... 143	— remontants et à gros fruits..... 178
CLIVIA (Multiplication des). 66	— stériles..... 163
CLOQUE du Pêcher..... 67	— (Paillis pour les)..... 377
CONCOURS horticole scolaire 120, 308	— des Quatre-Saisons... 77
CONSERVATION des fruits, 147, 233	— Princesse Dagmar..... 378
— des prunes..... 362	FRAMBOISES des Quatre-Saisons..... 114
— des tubercules de Bégogonias..... 100, 364, 376	FRUCTIFICATION des jeunes arbres fruitiers..... 78
CRAPAUDS (Utilité des)..... 251	FRUITS à cidre..... 230
CROCUS (Choix du terrain). 112	— (Leur classification), 346, 355
CYCLAMEN (Culture pratique du)..... 32	FUCHSIAS rustiques..... 124
— Conservation des bulbes) 245	

G

D	GAZON résistant à la sécheresse..... 98
DALHIAS (Le bouturage en automne)..... 377	GREFFAGE du lilas..... 62
DÉGUSTATIONS. 5, 31, 72, 137, 151, 199, 223, 244	GUÊPES et raisins..... 68

H

DESTRUCTION de l'Antonomaia Brassicæ..... 179	HANNETONNAGE (Lettre des Présidents d'Agriculture et d'Horticulture concernant le)..... 12
DISCOURS aux obsèques de M. Choquet..... 352	HERBE des allées (Destruction)..... 50
DISTRIBUTIONS de récompenses..... 21, 22, 23	HIMANTOPHYLLUM..... 244
DRACÆNAS et crotons (Maladie des)..... 59	HORTENSIAS (Bouturage des) 112

I

ENFANTS et les fleurs (Les) 129	IDÉE originale..... 330
ENGRAIS humain et les courtillères (L')..... 361	IGNAME de Chine..... 123
— pour fraisiers..... 227	INSECTICIDES à employer.. 63
— et insecticides..... 178	INSECTICIDE peu coûteux.. 300
EVOLUTION vitale (De l')... 279	

J

EXPOSITION de Pont-Sainte-Maxence..... 89	JARDINAGE et collodion.... 99
— de Chantilly..... 170	JASMINUM nudiflorum..... 266
— de Senlis..... 334	

F

FÉCONDATION des fleurs par les abeilles..... 68	LAURIER amande (Utilité du) 61
— des poiriers..... 81	LÉROT (Guerre au)..... 203

LIMACES (Destruction des).. 36	POIS secs (pour leur donner leur saveur)..... 115
LIMAÇONS — .. 80	PRIMULA obconica (culture à contre-saison)..... 15
LISTE des Membres de la Société..... 205	PUCERON lanigère (Destruction du)..... 115, 127
LOIRS (Contre les).... 148	

M

MASTIC pour les vitres des serres..... 131	RAISINS (leur conservation) 49
MÊLONS en plein champ... 110	RAPHIA durable..... 244
MUGUET en toute saison... 65	RAPPORT de la Commission des Finances..... 24, 199
MUSA Japonica (Culture du). 192	— sur l'Exposition de Clermont..... 158

N

NAVETS en salade (Les)... 392	— — de Chantilly..... 170
NICOTINE (son emploi).... 189	— — de Nogent..... 186
NITRATE de soude (son influence sur le développement des végétaux).... 268	— — de Beauvais..... 321
	RÉCOLTE des fruits..... 231
	RÈGLEMENT de l'Exposition, 37, 301

O

OBSERVATIONS météorologiques. 16, 52, 84, 16, 164, 180, 236, 252, 284, 332, 348, 380	ROSES thé..... 64
ORCHIDÉES (Culture des).. 132	RUCHES d'abeilles (Dégâts du Forficulara auricularia)..... 196
ORGANES apparents des arbres fruitiers..... 289	RUSTICITÉ de l'Alaria Séboldii..... 232

P

PÊCHERS sur épine noire.. 379	SAINT-FIACRE (La)..... 137
PÊCHES (Influence du soufre sur le coloris des)..... 82	SALADE (Une excellente) .. 130
PÉTOLE (Emulsion du)... 51	SECTION centrale :
PHLOX de Drummond (son emploi comme fleur d'hiver)..... 161	Séance du 6 janvier 1901. 1
PIÈGE à moineaux..... 300	— 3 février — 17
PIMPRENELLE et le ver blanc (La)..... 204	— 3 et 31 mai — 41, 53
PLANTE grasse haute (La plus belle)..... 354	— 5 mai — 70
— pour appartements (Chx des meilleures)..... 293	— 2 juin — 85
— de bordures..... 368	— 7 juillet — 101
— pour massifs..... 283	— 4 août — 117
— naines pour bouturage. 79	— 1 ^{er} sept. — 133
— à feuilles persistantes (Reprise des)..... 389	— 6 octobre — 149
	— 3 nov. — 165
	— 1 ^{er} déc. — 181
	— 5 janvier 1902. 197
	— 2 février — 221
	— 2 mars — 237
	— 6 avril — 253
	— 4 mai — 269
	— 1 ^{er} juin — 285
	— 6 juillet — 306
	— 3 août — 317
	— 7 sept. — 333

Séance du 5 octobre —	349	T	
— 2 nov. —	365		
— 6 déc. —	381	TAILLE bisannuelle de la	
SECTION de Chantilly. 6, 26,		vigne.....	325
47, 55, 72, 87, 104, 135,		— en vert.....	327
152, 168, 185, 202, 224,		— des arbres fruitiers....	312
240, 257, 270, 287, 319,		TAVELURE (Contre la).....	66
346,	388	TÉTRAGONE et ses qualités	
SECTION de Creil. 29, 45,		(La).....	142
73, 87, 103, 167,	202	TIQUES (Les).....	111
SECTION de Crépy-en-Va-		TOMATES sur couche chaude	231
lois. 9, 10, 30, 56, 74, 86,		TUTEURS (leur conserva-	
154, 168, 224, 257, 258,		tion).....	132
288,	307		
SECTION de Nanteuil-le-		V	
Haudouin.....	57	VENTILATION des serres... 108	
SECTION de Pont-Sainte-		VERRE violet (Le)..... 251	
Maxence. 11, 30, 46, 58,	368	VERS blancs..... 34	
74, 156, 242, 351,		— aux pieds des fraisiers. 235	
SEMIS de fougères..... 97		VIOLETTES (conservation de	
SULFATAGE des semences . 234		leur parfum)..... 115	

FIN

DE LA TABLE ET DU XIX^e VOLUME

SÉANCES DU MOIS DE JANVIER 1903

<i>Senlis</i> :	Dimanche 4, à 2 h. 1/2.
<i>Crépy</i> :	Dimanche 11, à 2 heures, à l'école des garçons.
<i>Pont</i> :	Dimanche 18, à 2 heures, à la mairie.
<i>Chantilly</i> :	Dimanche 25, à 2 heures, salle des réunions.

Nous rappelons aux personnes qui ont des communications à faire relativement à l'Insectologie et à l'Apiculture, de bien vouloir les adresser à M. Hardret, secrétaire pour l'Apiculture.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	fr.
3 fois de suite. . .	6 »		12 fois de suite. . .	48	»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.